



CUISINE ARTISTIQUE - 2011

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE ROMORANTIN-LANTHENAY

29 et 30 OCTOBRE 2011

Invité d'Honneur le Maroc

REGLEMENT DU CONCOURS EXPOSITION ARTISTIQUE

PLATS FROIDS

Les Journées Gastronomiques de Sologne organisent une **EXPOSITION ARTISTIQUE** basée uniquement sur la présentation de pièces artistiques froides sur le thème du Maroc.

Les pièces seront jugées selon :

- la technique sur 30
- le sens artistique avec l'utilisation des couleurs sur 50
- le comestible et la dégustation sur 20

Elles seront sondées.

TRES IMPORTANT

Pour la dégustation : prévoir un échantillon de l'ensemble de la pièce présentée, sur **une assiette d'emballage perdu**. En son absence, la note de dégustation sera égale à zéro.

Ne pas apporter de couverts, de saucière, de plats...

Le classement sera effectué en trois catégories :

- OUVRIERS ou ARTISANS
- COMMIS jusqu'à 23 ans inclus
- APPRENTIS pièces individuelles,

ARTICLE I – THEME :

Le thème de cette exposition sera « Expression LIBRE sur le Maroc »

ARTICLE II - INSCRIPTION

Les Candidats devront adresser leur inscription à l'aide du bulletin de participation ci-joint, à :

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
13, rue du tour de la Halle
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **samedi 8 octobre 2011**, le cachet de la poste faisant foi.

JOURNÉES  GASTRONOMIQUES DE *Sologne*

Il est rappelé que tout participant non inscrit dans les délais pourra être placé hors-concours.

Le droit d'inscription est gratuit.

ARTICLE III : RECEPTION DES PIECES

Les pièces devront être déposées soit le **vendredi 28 octobre à partir de 17 h jusqu'à 20 h**, soit dans la **matinée du samedi 29 octobre entre 6 h 00 et 8 h 30**, dernier délai.
Le lieu sera précisé dans l'accusé de réception après inscription.

Tous signes distinctifs apparents sur la pièce maîtresse et sur le matériel de dégustation entraîneront une disqualification.
--

Elles seront reprises le **dimanche 30 octobre à partir de 19h00 et jusqu'à 21h00.**

IMPORTANT : les concurrents devront coller **sous** leur plat, leur nom, prénom, adresse, établissement, numéro de téléphone et prévoir une carte de visite aux mêmes mentions, ainsi que son appellation et le temps mis pour sa réalisation; cette carte sera mise sur le plat après le passage des jurys.

Au moment du dépôt de pièce, le concurrent sera seul admis à mettre en place sa pièce.

Au moment du dépôt de leur pièce, les candidats recevront un numéro de concours, qui leur sera réclamé lors de la distribution des lots et pour la reprise de la pièce.

Après le dépôt des pièces, les exposants ne seront plus admis sur les lieux pendant les opérations du jury.

ARTICLE IV : LE JURY

Les jurys seront composés de personnes compétentes et hautement qualifiées en matière de gastronomie, qui effectueront leur jugement entre **8h30 et 10h00 le samedi 29 octobre.**

Les travaux des membres du jury seront sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ - TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin.

LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL

ARTICLE V : RESULTATS ET RECOMPENSES

1° - RESULTATS

le jour et l'heure de la **remise des prix** seront indiqués sur l'accusé de réception après inscription

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville pour la remise des prix.
--

2° - RECOMPENSES

De nombreuses récompenses seront attribuées (coupes, lots, médailles, diplômes) à chaque catégorie professionnelle.

Un même candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul classement.

ATTRIBUTION DES PRIX :

[De très nombreuses récompenses](#)

Exception : Si le nombre de concurrents était **inférieur à 2**, l'attribution des premiers prix serait à l'appréciation du jury.

ARTICLE VI – PROPRIETE – RESPONSABILITE

Toutes photographies des candidats et de leurs pièces pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne (**www.romorantin.fr/jgs**) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

Journées Gastronomiques de Sologne 29 et 30 octobre 2011 - CONCOURS CUISINE

BULLETIN DE PARTICIPATION EXPOSITION ARTISTIQUE DE CUISINE

A retourner **dûment complété avant le samedi 8 octobre 2011** :

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE, 13 rue du tour de la Halle, 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

CANDIDAT		EMPLOYEUR	
Date de naissance :	Age :	PROFESSION :	
NOM :		NOM :	
Prénom :			
Adresse :		Adresse :	
CP	VILLE	CP	VILLE
Tél :		Tél :	
E.mail :		E.mail :	

Dans quelle catégorie concourez-vous ? (Cocher la case correspondante)

OUVRIER ARTISAN

COMMIS (date de naissance obligatoire)

APPRENTI (pièce individuelle) - **Rappel** : date de naissance obligatoire

Quelles sont les dimensions de la pièce présentée ?

- longueur

- profondeur

Pour la remise des prix, les candidats doivent obligatoirement se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville.

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer à **l'EXPOSITION ARTISTIQUE CUISINE - 2011**

Je certifie sur l'honneur que la pièce présentée sera bien de ma fabrication et que j'appartiens bien à la catégorie dans laquelle je me suis inscrit.

Je m'engage à me présenter dans la catégorie HORS-CONCOURS si j'ai été nommé M.O.F.

((Meilleur Ouvrier de France).

A : Le : SIGNATURE :

Signature :